

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de NANCRAY **Abrogation de la carte communale**

Par arrêté URB.19.08.A3, le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative à l'abrogation de la carte communale en vigueur sur le territoire de la commune de Nancray pour une durée de 32 jours consécutifs

du mardi 05 mars 2019 au vendredi 05 avril 2019 inclus.

Le Président du Tribunal Administratif de Besançon a désigné Monsieur François BOURGON en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que les registres d'enquête, seront tenus à la disposition du public :

- ➔ En Mairie de Nancray – Siège de l'enquête publique – Place de la Mairie – 25360 Nancray – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- ➔ Au Grand Besançon – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 Besançon – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique au Grand Besançon – Mission PLUi – 2, rue Mégevand – 25000 BESANCON – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Nancray :

- **le mardi 05 mars 2019 de 09H00 à 12H00 ;**
- **le vendredi 05 avril 2019 de 15H00 à 18H00.**

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie de Nancray, ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Nancray – Monsieur le commissaire-enquêteur – Abrogation de la carte communale
Place de la Mairie – 25360 NANCRAY.

Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1158>.

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

enquete-publique-1158@registre-dematerialise.fr.

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles en Mairie de Nancray et au Grand Besançon, et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Florent SERRETTE, Mission PLUi du Grand Besançon, au 03 81 87 82 97 ou par courriel florent.serrette@grandbesancon.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Nancray, au Grand Besançon – Mission PLUi aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et sur le site internet dédié à l'enquête publique pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Conseil Communautaire est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver le projet de modification du PLU de Besançon.

Pour le Président,
La Conseillère Communautaire Déléguée
A la Planification et à l'Urbanisme Opérationnel,
Catherine BARTHELET
Maire de Pelousey